



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 140/18

Objet

Tarif horaire unique –
Service de remplacement
des secrétaires de mairie

Secrétaire de séance

Pierre PONARD

Rapporteur :

Stéphane CHAMPANHET

Conseil Communautaire
15 novembre 2018
Tavaux – 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 52
Nombre de procurations : 13
Nombre de votants : 65
Date de la convocation : 07 novembre 2018
Date de publication : 23 novembre 2018

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : J.L Bouchard, D. Bernardin, J.M Mignot, B. Guerrin suppléé par P. Ponard, B. Chevaux, G. Soldavini, J.C Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey, O. Meugin, P. Verne, R. Foret, G. Chauchefoin, C. Crétet, M. Giniès, F. Barthoulot, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, I. Delaine, F. Dray, T. Druet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, J. Gruet, P. Jaboviste, N. Jeannet, S. Kayi, I. Mangin, S. Marchand, J.M Sermier, J. Zasempa, S. Calinon, J.L Croiserat, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot, A. Courderot, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, C. Mathez, F. David, J. Regard, C. Francois, M. Boué, J.M Daubigney, J. Drouhain, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann suppléé par J. Marty-Quinternet.

Délégués absents ayant donné procuration :
P. Blanchet à J. Thurel, A. Albertini à M. Giniès, M. Berthaud à J.P Fichère, J.P Cuinet à J. Gruet, C. Demortier à C. Bourgeois-République, D. Germond à J.M Sermier, I. Girod à P. Jaboviste, P. Jobez à N. Jeannet, J.P Lefèvre à J.B Gagnoux, C. Nonnotte-Bouton à I. Mangin, P. Roche à S. Marchand, J.C Wambst à T. Druet, F. Macard à J.L Croiserat.

Délégués absents non suppléés et non représentés :
G. Fumey, D. Michaud, J.C Lab, A. Hamdaoui, S. Hédin, J. Péchinot, E. Schlegel, I. Voutquenne, L. Bernier, J. Lombard, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot, E. Saget, G. Fernoux-Coutenet, V. Chevriaux, G. Coutrot, R. Curly, J. Lagnien.

Depuis 2015, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole propose à ses communes membres un service de remplacement de personnel, afin de pallier à l'absence ponctuelle ou pérenne de leur secrétaire de mairie. Une convention qui prévoit notamment les modalités de remboursement de ce service est ainsi établie entre les collectivités.

Jusqu'à présent, ce service est facturé selon le niveau de rémunération de l'agent mis à disposition de la commune, et le montant total de la prestation comprend le nombre d'heures travaillées pour le compte de la commune et le coût horaire effectif de l'agent.

Afin d'harmoniser le coût de la prestation, il est proposé d'instaurer un tarif unique applicable à l'ensemble des communes faisant appel au dit service, quelque soit le niveau de rémunération de l'agent mis à disposition.

Ainsi le tarif horaire sera fixé sur le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe – indice majoré 372, auquel est ajouté le montant des charges patronales, soit un tarif total horaire à 21 euros à partir du 1^{er} janvier 2019.

Ce tarif horaire suivra l'augmentation du point d'indice de rémunération de la Fonction Publique et tiendra compte des évolutions des taux de charges patronales. Ce tarif horaire sera arrondi à l'euro supérieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **FIXE** le tarif horaire du service de remplacement des secrétaires de mairie à 21 euros à compter du 1^{er} janvier 2019,
- **AUTORISE** la revalorisation du tarif horaire en fonction de l'augmentation du point d'indice de rémunération de la Fonction Publique et de l'évolution des taux de charges patronales.

Fait à Tavaux,
Le 15 novembre 2018
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,



Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle MR / Direction des Ressources Humaines
- Trésorerie Principale